



LE 3 JUIN 2024

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel de Ville de Beaupré au 10995 rue des Montagnards, le lundi 3 juin 2024 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire
Mme Nancy Pelletier, conseillère #1
M. Christian Blouin, conseiller #2
M. Michel Auger, conseiller #3
M. Serge Simard, conseiller #4
M. Michel Beaumont, conseiller #5
Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier

11166-030624 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

3A Rapport des permis mai 2024

ADMINISTRATION

3B Rapport budgétaire mai 2024

3C Listes des dépenses autorisées et listes des paiements

1. Journal des chèques 2400755 – 2400830	71 449,19 \$
2. Journal des chèques 2400831 – 2400847	293 333,45 \$
3. Journal des chèques 2400848 – 2400902	149 556,04 \$
4. Journal des chèques 2400903 – 2400984	254 296,44 \$

Les listes des chèques comprennent également les déboursés liés aux contrats accordés et payés par les personnes autorisées en vertu du Règlement no 1181 portant sur la délégation à certains fonctionnaires de la Ville le pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats au nom de la municipalité. En conséquence, lesdites listes constituent le rapport transmis par ces fonctionnaires et employés conformément au cinquième alinéa de l'article 477.2 LCV, les contrats ayant été accordés en application de ce règlement et les paiements faits.

3D Rapport du maire sur la situation financière de la Ville

3E Rapport financier de la Ville de Beaufort au 31 décembre 2023

11167-030624 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 6 MAI 2024**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024.

11168-030624 **OMH – ADOPTION DU BUDGET INITIAL AU 29 NOVEMBRE 2023**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'approuver le budget initial pour 2024 au 29 novembre 2023.

11169-030624 **OMH – ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2023**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'approuver les états financiers pour 2023 au 31 décembre 2023.

11170-030624 **OMH – ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ AU 3 AVRIL 2024**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'approuver le budget révisé pour 2024 au 3 avril 2024.

11171-030624 **OMH – ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ AU 22 AVRIL 2024**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'approuver le budget révisé pour 2024 au 22 avril 2024.

11172-030624 **ENTENTE SCÈNE EXTÉRIEURE – AUTORISATION À SIGNATURE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et le directeur général, M. Roch Lemieux à signer le protocole d'entente pour l'enseigne de la scène extérieure avec le commanditaire Caron & Guay.

11173-030624 **ADDENDA #1 À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE PRACIM –
AUTORISATION À SIGNATURE**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et le directeur général, M. Roch Lemieux à signer l'addenda #1 de la convention d'aide financière PRACIM.

11174-030624 **FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉ #721050**

Il est proposé par Monsieur Michel Auger et résolu unanimement

d'entériner la fin d'emploi de l'employé #721050 rétroactivement au 29 mai 2024.

11175-030624 **CONGRÈS FQM (26 AU 28 SEPTEMBRE 2024)**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'autoriser les membres du conseil à participer au congrès qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2024 et d'autoriser le paiement des frais inhérents.

11176-030624 **STUDIO DANSE ULTRA – DEMANDE DE GRATUITÉ SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 14 JUIN**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de prêter la grande salle du Centre communautaire au Studio de Danse Ultra pour la tenue d'une soirée de fin d'année pour les danseurs le 14 juin 2024.

11177-030624 **DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Municipalité d'Upton, par la résolution numéro 2024.04.81, pour la demande de révision de la *Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec*;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le Gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

CONSIDÉRANT que les municipalités locales doivent déboursier 50% des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT que le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ;

CONSIDÉRANT que le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement de :

1. **DEMANDER** formellement au gouvernement du Québec une révision de la *Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers* afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec; et
2. **TRANSMETTRE** la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère des Affaires municipales, au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociales, à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, au député de Saint-Hyacinthe-Bagot, monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay, à la MRC d'Action Vale, à la MRC Maskoutains, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, aux MRC et Municipalités du Québec.

11178-030624 **SOMMET INTERNATIONAL DE L'INNOVATION EN VILLES MÉDIANES 2024 (SIIVIM) DU 8 AU 10 OCTOBRE 2024**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser les membres du conseil et le directeur général à participer au sommet qui se tiendra du 8 au 10 octobre 2024 et d'autoriser le paiement des frais inhérents.

11179-030624 **DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES – LARGEUR DES STATIONNEMENTS DES VÉHICULES (16 LOTS PROJETÉS 6 621 086 À 6 621 101)**

ATTENDU que la réalisation des constructions comprises dans le plan projet de lotissement ayant fait l'objet de la recommandation 24-16 du comité consultatif d'urbanisme est conditionnelle à l'acceptation par le conseil municipal d'accorder des dérogations mineures pour chacun des 16 lots projetés afin de rendre conforme la largeur maximale des espaces de stationnement à 7,63 m ou à 8,10 m au lieu de 6 m selon le terrain comme il est indiqué sur le plan projet;

ATTENDU que le promoteur du projet a déposé les demandes de dérogations mineures pour chacun des 16 lots projetés;

ATTENDU que la largeur maximale d'une aire de stationnement sera variable selon la particularité de chacun des terrains;

ATTENDU que cette largeur sera de 7,63 m ou de 8,1 m selon le cas au lieu de 6 m comme elle est prescrite au paragraphe d) de l'article 166 du Règlement de zonage no 1192;

ATTENDU que cette dérogation permettra de respecter l'aménagement des espaces de stationnement à l'intérieur de chacun des terrains, de respecter la distance minimale de 0,3 m de toute ligne latérale d'un terrain et permettra l'aménagement d'espaces verts pour ainsi diminuer l'effet d'une marre de stationnement;

ATTENDU que la demande est justifiée dans le contexte du site, soit un terrain étroit et une proposition de 3 cases de stationnement pour 2 logements;

ATTENDU qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 13 du Règlement sur les dérogations mineures numéro 1195;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure respecte les orientations et les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU que la demande de dérogation pour chacun des lots projetés ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'accorder la dérogation mineure pour chacun des 16 lots projetés décrits ci-dessous afin de rendre conforme la largeur d'une aire de stationnement à 7,63 m ou à 8,1 m au lieu de 6 m comme elle est prescrite au paragraphe d) de l'article 166 du règlement de zonage 1192, le tout suivant les documents déposés à la recommandation 24-17 du CCU du 26 mars 2024.

Lot projeté	Largeur m (dérogation)
6 621 086	8,10
6 621 087	7,63
6 621 088	7,63
6 621 089	8,10
6 621 090	8,10
6 621 091	7,63
6 621 092	7,63
6 621 093	8,10
6 621 094	8,10
6 621 095	7,63
6 621 096	7,63
6 621 097	8,10
6 621 098	8,10
6 621 099	7,63
6 621 100	7,63
6 621 101	8,10

11180-030624 **ADOPTION DE LA RÉSOLUTION FINALE APPROUVANT UNE DEMANDE D'UN PPCMOI RELATIF À L'IMMEUBLE SIS AU 11079 À 11083 AVENUE, ROYALE**

ATTENDU l'adoption du premier projet de résolution #11106-080424 adoptée le 8 avril 2024;

ATTENDU l'adoption du second projet de résolution #11146-060524 adoptée le 6 mai 2024;

ATTENDU qu'aucune demande référendaire n'a été déposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver la demande de PPCMOI en prescrivant cependant les conditions suivantes :

- L'usage d'établissement d'hébergement touristique est limité uniquement au logement ayant comme adresse civique le 11 083, avenue Royale situé au second étage et à l'extrémité ouest du bâtiment;
- La superficie du logement ne doit pas excéder 25 % de la superficie du bâtiment actuel et aucun agrandissement du logement par l'intérieur ni par l'extérieur n'est permis;
- Une seule chambre à coucher est permise;

11181-030624 **PROJET DE CONSTRUCTION BÂTIMENT ACCESSOIRE (148, RUE DES PIGNONS)**

ATTENDU que les propriétaires de l'immeuble sis au 148, rue des Pignons, ont déposé des documents pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon détaché du bâtiment principal;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, le projet de construction est assujéti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé le projet de construction en regard des dispositions applicables du

règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que l'architecture du cabanon projeté, le choix des matériaux et des couleurs respectent le style architectural du bâtiment principal et que ce projet répond aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de construction du cabanon suivant les documents déposés à la recommandation 24-26 du CCU du 21 mai 2024.

11182-030624 **PROJET DE CONSTRUCTION BÂTIMENT ACCESSOIRE (4, RUE DES CORMORANS)**

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble sis au 4, rue des Cormorans, a déposé des plans pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon détaché du bâtiment principal;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 17 du chapitre 3, le projet de construction est assujéti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé le projet de construction en regard des dispositions applicables du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que l'architecture du cabanon projeté, le choix des matériaux et des couleurs répondent aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de construction du cabanon suivant les documents déposés à la recommandation 24-27 du CCU du 21 mai 2024.

11183-030624 **PROJET D'AGRANDISSEMENT (5 RUE DES CORMORANS)**

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble sis au 5, rue des Cormorans, a déposé des plans pour une demande de permis de construction pour l'agrandissement de la maison du côté latéral droit;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 17 du chapitre 3, le projet d'agrandissement du bâtiment principal est assujéti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que dans le cas d'un agrandissement au bâtiment existant, les critères visent une continuité dans le choix des matériaux de recouvrement extérieur, dans le style architectural, du gabarit et de la forme du toit en continuité avec le bâtiment existant

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que le projet d'agrandissement projeté est conforme et répond aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet d'agrandissement du bâtiment principal suivant les plans déposés à la recommandation 24-28 du CCU du 21 mai 2024.

11184-030624 **PROJET D'ENSEIGNE 10974 BOUL. STE-ANNE (AURES)**

ATTENDU que le locataire de l'immeuble sis au 10974, boulevard Ste-Anne a déposé une image pour une demande de permis pour ajouter une enseigne commerciale à apposer sur le bâtiment afin d'identifier le nouveau commerce « Aures »;

ATTENDU que l'enseigne comporte une série de logos sous le texte principal;

ATTENDU qu'en vertu du chapitre 6 du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, les enseignes situées dans un corridor de 500 m calculé de part et d'autre de l'emprise des boulevards Ste-Anne et du Beau-Pré sont assujetties à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés

ATTENDU que l'objectif vise un mode d'affichage distinctif, respectueux des caractéristiques du lieu et qui s'intègre harmonieusement avec la vocation du secteur;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé le projet en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que l'enseigne devra être modifiée pour retirer les logos colorés sous le texte principal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement de refuser le projet d'enseigne à apposer sur le bâtiment suivant les documents déposés à la recommandation 24-29 du CCU du 21 mai 2024.

11185-030624 **PROJET DE CONSTRUCTION 175 À 215 RUE DE LA PRINTANIÈRE**

ATTENDU que le propriétaire des lots privatifs 6 561 086, 6 561 087, 6 561 088, 6 561 089 et 6 561 090 a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction de 5 unités résidentielles en rangée tenues en copropriété et qui auront comme adresses les 175, 185, 195, 205 et 215, rue de la Printanière;

ATTENDU qu'en vertu des règlements 1196 et 1287, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, les projets de constructions sont assujettis à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les projets en regard des dispositions applicables des règlements 1196 et 1287 et qu'ils sont d'avis que le style des constructions projetées s'inscrit dans la continuité du cadre bâti développé dans ce secteur et que ces projets de construction répondent aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver les projets de construction de 5 maisons unifamiliales en rangée suivant les plans déposés à la recommandation 24-30 du CCU du 21 mai 2024.

11186-030624 **DÉMISSION DE M. JEAN ALLEN, SIÈGE NO 4 CCU**

ATTENDU que Monsieur Jean Allen a informé les membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion tenue le 30 avril dernier de son

départ du comité pour cause de déménagement en dehors du territoire de la Ville de Beaupré;

ATTENDU que Monsieur Allen a déposé officiellement sa démission à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que Monsieur Allen occupait le siège numéro 4;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme prennent acte de la décision de Monsieur Allen;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'accepter la démission de Monsieur Allen qui occupait le siège numéro 4 suivant la recommandation 24-31 du CCU du 21 mai 2024.

Les membres du conseil municipal souhaitent remercier Monsieur Allen pour son implication au sein de ce comité.

11187-030624 **PROJET DE CONSTRUCTION BÂTIMENT ACCESSOIRE (20, RUE DE L'ANSE)**

ATTENDU que les propriétaires de l'immeuble sis au 20, rue de l'Anse, ont déposé des documents pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon détaché du bâtiment principal;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 10 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés

ATTENDU que les membres du comité ont analysé le projet de construction en regard des dispositions applicables du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que l'architecture du cabanon projeté, le choix des matériaux et des couleurs respectent le style architectural du bâtiment principal et que ce projet répond aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de construction du cabanon suivant les plans déposés à la recommandation 24-32 du CCU du 21 mai 2024.

11188-030624 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION PUBLIQUE POUR LA RÉHABILITATION PAR CHEMISAGE DES CONDUITES D'ÉGOUT ET RÉFECTION DE TROIS (3) TRONÇONS – PRIMEAU 2023**

ATTENDU la résolution #11131-0220424 autorisant l'appel d'offres public pour la réhabilitation par chemisage de conduites d'égout et réfection de trois (3) tronçons – PRIMEAU 2023;

ATTENDU que le conseil a pris connaissance de l'estimation des coûts et de la recommandation produites par M. Olivier Bibeault-Pinard, ing. de GÉNIO EXPERTS-CONSEILS INC.

ATTENDU les soumissions reçues des soumissionnaires suivants :

Nom du soumissionnaire	Prix avant taxes	Prix après taxes
LAFONTAINE EXCAVATION INC.	3 367 351,00 \$	3 871 611,81 \$
T.G.C. INC.	4 800 404,24 \$	5 519 264,77 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'octroyer le contrat à la compagnie « **LAFONTAINE EXCAVATION INC.** » au montant de 3 367 351,00 \$ plus les taxes applicables soit 3 871 611,81 \$, et ce, conformément au devis et à sa soumission datée du 22 mai 2024.

11189-030624 **RÉFECTION MÉCANIQUE DE LA CHAMBRE DE RÉDUCTION DE PRESSION LA SEIGNEURIE**

Il est proposé par Monsieur Michel Auger et résolu unanimement de mandater la firme « **CWA MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ** » pour la réfection mécanique de la chambre de réduction de pression la Seigneurie, le tout suivant l'offre de services datée du 17 mai 2024 pour un montant budgétaire de 26 400 \$ plus taxes.

11190-030624 **MANDAT À GROUPE ABS - ÉTUDE GÉOTECHNIQUE COMPLÉMENTAIRE - RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de mandater la firme « **GROUPE ABS** » pour la réalisation de l'étude géotechnique complémentaire pour la rue Saint-Jean-Baptiste, le tout suivant l'offre de services datée du 17 mai 2024 pour un montant budgétaire de 32 600 \$ plus taxes. Cette somme sera payable à même le règlement d'emprunt # 1303.

11191-030624 **EMBAUCHE PRÉPOSÉ À L'ÉCOCENTRE**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'embaucher M. Jean-Claude Lachapelle comme préposé à l'écocentre à temps partiel, le tout suivant la politique salariale en vigueur.

11192-030624 **EMBAUCHE TECHNICIEN DES EAUX**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de d'entériner l'embauche M. Philippe Morin en date du 3 juin 2024 à titre de technicien des eaux, le tout suivant la convention collective en vigueur.

11193-030624 **PROTOCOLE PROGRAMME MADA – AUTORISATION À SIGNATURE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le directeur général, M. Roch Lemieux à signer le protocole d'entente du programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1 – soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés.

11194-030624 **ENTENTE PISCINE EXTÉRIEURE ST-JOACHIM – AUTORISATION À SIGNATURE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et le directeur général, M. Roch Lemieux à signer le protocole d'entente pour le prêt de surveillants-sauveteurs pour assurer la surveillance de la piscine de St-Joachim.

11195-030624 **ENTENTE PISCINE EXTÉRIEURE STE-ANNE-DE-BEAUPRÉ –
AUTORISATION À SIGNATURE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et le directeur général, M. Roch Lemieux à signer le protocole d'entente pour le prêt de surveillants-sauveteurs pour assurer la surveillance de la piscine de Ste-Anne-de-Beaupré.

11196-030624 **ODM #2 – SCÈNE EXTÉRIEURE - AUTORISATION À SIGNATURE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le directeur général, M. Roch Lemieux ou la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer l'ordre de modification ODM #2 au montant de 28 947,00 \$ plus les taxes applicables soient 33 281,81 \$.

11197-030624 **CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PREMIÈRES SEIGNEURIES –
DEMANDE GRATUITE**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement de prêter gratuitement la salle du conseil municipal au Centre de services scolaires des Premières Seigneuries pour tenir de la formation lors des sessions d'automne 2024 et d'hiver 2025.

11198-030624 **EMBAUCHE POMPIER À TEMPS PARTIEL SECTEUR ST-TITE-DES-
CAPS**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'embaucher M. Brandon Rothery à titre de pompier à temps partiel pour le secteur St-Tite-des-caps.

11199-030624 **EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL SECTEUR
BEAUPRÉ-ST-JOACHIM**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'embaucher M. Thomas Bélanger à titre de pompier à temps partiel pour le secteur Beaupré-St-Joachim.

11200-030624 **ACHAT ET INSTALLATION D'UNE CLÔTURE À LA NOUVELLE
CASERNE**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'autoriser l'achat et l'installation d'une clôture à la nouvelle caserne au montant de 13 514,97\$ plus les taxes applicables soient 15 538,84 \$ auprès de « CLÔTURE NORDIK ».

11201-030624 **MODIFICATION À LA POLITIQUE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter la politique d'aide au développement économique modifiée et déposée sous la cote 030624-01.

11202-030624 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT #1305 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Monsieur le maire donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le projet de Règlement 1305 constituant un comité consultatif d'urbanisme

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une (1) personne est présente et différentes questions ont été posées :

- Délais des travaux - Boul. Ste-Anne

11203-030624 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin résolu unanimement que cette séance soit levée à 19 h 53.

PIERRE RENAUD
MAIRE

JOHANNE GAGNON, GREFFIÈRE ET
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE